

Vigile

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

www.carsat-aquitaine.fr

Lettre du Département des Risques Professionnels

RISQUE

TRAVAIL
SAISONNIER :*pas de vacances
pour les risques !*

On dénombre chaque année 150 000 emplois saisonniers en Aquitaine, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, de l'agriculture et du tourisme. Or, même si leurs tâches et leurs profils sont variés, ces salariés temporaires, souvent jeunes, sans expérience professionnelle, mal informés et mal formés, sont plus exposés que les autres aux risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Toutefois, il existe des solutions pour atténuer cette vulnérabilité.

Il est difficile d'identifier la population mouvante et mal recensée des travailleurs saisonniers. Leur travail est rythmé par les saisons. Ils sont donc embauchés temporairement pour des tâches qui, le plus souvent, n'exigent pas de qualification particulière. On les trouve à la plonge dans un restaurant, à la chaîne dans une conserverie, porteurs ou coupeurs pendant les vendanges, vendeurs à l'étalage ou à l'accueil d'un camping... Ce sont des jeunes, des étudiants ou des demandeurs d'emploi en CDD. En Aquitaine, 50% des 77 000 travailleurs saisonniers dans le secteur du tourisme ont moins de 26 ans. Il est rare qu'ils habitent à proximité de leur lieu de travail. A titre d'exemple, la moitié des travailleurs saisonniers sur Bordeaux vit à plus de 100 km de leur job, et la durée moyenne de leur contrat ne dépasse pas 36 jours*.



Profils de victimes

Ainsi, cette population hétérogène est plus vulnérable que les autres professionnels. Isolés, éloignés de leur lieu de travail, les saisonniers encourent un risque accru d'accident de la route. Ces perpétuels « nouveaux embauchés » subissent des situations de travail précaires, des horaires atypiques, effectuent des gestes répétitifs et souvent dans l'urgence. Chutes, coupures, brûlures, Troubles MusculoSquelettiques (TMS) dus à des gestes répétitifs, stress, fatigue, troubles somatiques liés au manque

TÉMOIGNAGE

Laurent et Alexandra Tournier,
propriétaires du restaurant « Pinasse Café », Lège-Cap Ferret.

Nous n'avons pas attendu l'accident pour réagir

« J'ai été travailleur saisonnier pendant 8 ans. J'ai dormi dans un cagibi et j'ai fait des heures impossibles. Je ne voulais pas reproduire ces mauvaises conditions dans mon propre restaurant. Le principal problème des 25 saisonniers que nous embauchons en saison est : où dormir ? Avec l'aide financière de la CARSAT Aquitaine, nous avons donc aménagé des chambres à l'étage pour certains d'entre eux. Pour les autres, je négocie des locations à moins d'1 km.

Au restaurant, nous avons investi pour améliorer les conditions de travail : pose de carrelage antidérapant, installation d'une centrale de nettoyage, aménagement ergonomique des plans de travail, etc. Le personnel est même formé à l'affûtage des couteaux pour limiter les risques de TMS et de coupures. Aujourd'hui, notre cuisine, mieux conçue, est silencieuse et dégage peu de rayonnements. Ces aménagements profitent aux salariés permanents tout autant qu'aux saisonniers. C'est un lieu moins agressif : l'ambiance dans l'équipe s'en ressent. »



de sommeil et aux rythmes intenses... la liste des risques qui touchent ces travailleurs fragiles est longue. De fait, la fréquence des accidents chez les saisonniers est plus élevée les premiers jours suivant l'embauche et plus grave en fin de contrat.

Accueil personnalisé, saisonnier sécurisé

Le rôle du chef d'entreprise dans la prise en compte de cette vulnérabilité est primordial. A lui de recevoir le nouvel arrivant comme il se doit, et de prendre le temps de lui expliquer ce qu'on attend de lui. Pourquoi ne pas prévoir un livret d'accueil simplifié qui détaillerait l'établissement et le poste occupé ? Si ce dernier exige une certaine compétence technique, une période de tutorat sous la houlette d'un employé expérimenté peut constituer une bonne solution. Parfois, l'entreprise a la possibilité de se rapprocher de structures comme les mairies, les groupements d'employeurs ou les maisons de saisonniers qui opèrent un suivi des travailleurs et peuvent recommander certains profils en fonction de la tâche à effectuer.

Quand on veut bien faire, les bons interlocuteurs ne manquent pas !

ZOOM SUR...

Vivier pour employeurs et saisonniers

Le site internet de la Maison de l'Emploi du Périgord Noir, qui met en relation les employeurs avec des travailleurs saisonniers, propose aussi des guides de bonnes pratiques (pour l'entreprise ou le salarié), des outils pour identifier et valoriser les compétences des saisonniers, ou de l'info sur la formation des salariés en CDD.

www.medeptn.fr

+ d'INFOS

Disponibles sur www.inrs.fr

- > Dossier TS : Travail saisonnier, la sécurité en éveil pendant les vacances
- > Dossier : Travail saisonnier et prévention des risques professionnels
- > DW 01 : Accueillir et intégrer un nouvel embauché
- > Dossier : Nouvel embauché, nouveau et vulnérable
- > R460 : Fonction d'accueil et d'accompagnement des nouveaux en entreprise

MOBILISÉS



Joëlle Servaud,
Directeur Adjoint - Retraite
et **Pierrick Chaussée,**
Directeur Adjoint - Maladie/Risques Professionnels

Une offre retraite et prévention pour les salariés seniors

Le contexte législatif d'allongement de la durée du travail renforce l'obligation pour les entreprises de se préoccuper des salariés en fin de carrière et de garantir des conditions optimales de maintien dans l'emploi. Dans ce contexte, la CARSAT Aquitaine expérimente en Dordogne et en Gironde une offre de services conjoints «retraite et prévention des risques professionnels» en faveur des salariés seniors. Une démarche construite avec les entreprises à partir de leurs attentes.

> Pourquoi mener une telle démarche et quel bénéfice peuvent en tirer les entreprises ?

En tant qu'employeur, il est primordial d'accompagner les salariés et de les aider à préparer leur fin de carrière en les informant sur les droits retraite et sur les dispositifs de prolongation d'activité existants. Il faut également proposer des conditions optimales pour bien vieillir au travail.

De plus, les travailleurs de plus de 50 ans représentent une catégorie professionnelle qui, certes a moins d'accidents, mais dont la gravité est généralement plus importante. Le coût pour l'assureur solidaire est plus élevé et le maintien dans l'emploi doit être une priorité.

C'est pour aider les entreprises à relever ce défi que la CARSAT Aquitaine met en place cette offre de services conjoints retraite et prévention en faveur des salariés seniors, plus précisément auprès des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

> Justement, pourquoi cibler ce secteur d'activité ?

Lors d'études menées début 2012, les EHPAD ont fait ressortir une forte inquiétude concernant la santé de leurs salariés âgés. Ces établissements sont en effet concernés à double titre. D'une part, en raison du taux élevé de seniors au sein de leurs effectifs (+ de 18% des effectifs EHPAD ont plus de 55 ans, avec une forte tension sur certains métiers AS, AMP*). D'autre part, à cause de la forte pénibilité des emplois dans ce secteur. Les chiffres sont parlants : plus de 88 accidents avec arrêt pour 1 000 salariés et 32 maladies professionnelles pour 10 000 salariés dans ce secteur.

Ces taux rivalisent avec le secteur du bâtiment traditionnellement identifié comme le secteur professionnel le plus accidentogène en fréquence et en gravité !

> En quoi consiste votre action auprès des entreprises de ce secteur ?

Nous avons construit cette démarche en 3 étapes. Dans un premier temps, nous sensibilisons les décideurs en leur délivrant des informations sur les enjeux liés à la retraite et aux risques professionnels.

Nous mobilisons ensuite les salariés de plus de 55 ans pour analyser la pénibilité de leur emploi et leur présenter les dispositifs de prolongation d'activité. Chacun se voit proposer un entretien d'information retraite personnalisé avec nos spécialistes.

Le dernier volet de cette offre consiste à proposer aux entreprises participantes un accompagnement en prévention articulé autour des thématiques suivantes : la perception des conditions de travail et la « soutenabilité » de l'emploi par les salariés de plus de 55 ans, l'identification de leurs attentes ainsi que les tendances sur leurs intentions par rapport à la retraite et enfin, des propositions d'engagement dans une démarche de prévention pour « bien travailler et bien vivre à tous les âges ».

*AS : aide soignant - AMP : aide médico-psychologique

+ d'INFOS

Sur www.carsat-aquitaine.fr
> dossier seniors EHPAD

FAQ

Faut-il proscrire la cigarette électronique dans les murs de l'entreprise ?

Oui, au même titre que la cigarette « classique », par précaution pour la santé et la sécurité des salariés. Ces cigarettes contiennent en effet un certain nombre de composés organiques volatiles qui peuvent être inhalés (de manière passive ou directe). Pour éviter l'exposition de ses collaborateurs, le chef d'entreprise peut donc, dans le cadre du règlement intérieur, interdire la consommation de cigarette électronique sur le lieu de travail.

+ d'INFOS

Disponible sur www.rst-sante-travail.fr
> QR75 : Un travailleur peut-il utiliser une cigarette électronique dans un bureau ?

ALERTE

Sécuriser les air(e)s

Les réseaux aériens présentent un véritable danger pour les personnes travaillant dans leur voisinage (risque d'amorce d'un arc électrique ou de contact entre une nacelle,

un échafaudage et une ligne haute tension, par exemple). Au mois d'avril dernier en Aquitaine, un opérateur est décédé des suites de ses brûlures par électrocution.



Comment éviter le pire ?

Avant le début des travaux, les maîtres d'ouvrage doivent systématiquement rechercher l'existence éventuelle de réseaux, et s'assurer qu'ils sont tous localisés et balisés. A eux aussi de mettre en œuvre des mesures en vue d'assurer la sécurité des salariés, en respectant les principes généraux de prévention et leur hiérarchie. Rechercher et mettre en œuvre ces mesures en associant les salariés est une des conditions nécessaires à leur mise en application effective. Pour rappel, c'est l'entreprise chargée d'effectuer les travaux qui envoie une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) à chacun des exploitants concernés, où seront indiqués le périmètre de l'intervention et la nature du chantier.

NOUVEAUTÉ

Une aide pour les aides

Avec plus de 3 millions de salariés, le secteur de l'aide à domicile connaît une forte croissance de ses effectifs. Les facteurs de risque y sont importants et la sinistralité préoccupante. Une brochure de l'INRS vient de sortir, qui détaille les bonnes pratiques dans ce domaine. Ce document, illustré, clair et coloré, donne une bonne vue d'ensemble des métiers du secteur et des risques professionnels qu'on y rencontre.



+ d'INFOS

Disponible sur www.inrs.fr
> ED 6148 : « Aide à domicile. Bonnes pratiques de prévention des risques professionnels »

AGENDA

Déplacements professionnels et risque routier : 2 dates pour en parler

Challenge de la Mobilité

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité qui se déroule du 16 au 22 septembre 2013, le Club de la Mobilité (ADEME, la Communauté urbaine de Bordeaux et la CCI de Bordeaux), en association avec les agglomérations de Bayonne et Pau, organise le 3^{ème} challenge de la mobilité en Aquitaine. L'objectif : favoriser les déplacements domicile-travail par d'autres moyens que l'autosolisme (voyage seul dans sa voiture individuelle) : vélo, marche, transports en commun, covoiturage, ou les supprimer avec le télétravail. Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, peuvent participer. Celles qui présenteront le plus grand nombre de participants (par rapport au nombre total de leurs salariés) remporteront un joli prix. N'attendez plus, inscrivez-vous dès maintenant sur : <http://challengedelamobilité.com> et parlez-en à vos salariés.

Trophée Sécurité Routière des Landes 2013 : top départ !

Organisé par la CARSAT Aquitaine et la Préfecture des Landes, ce concours récompense les meilleures initiatives en matière de sécurité sur la route et de prévention : aménagement de véhicules, formation, communication, optimisation de la logistique... Pour valoriser votre entreprise et vos pistes de travail, inscrivez-vous sur www.landes.pref.gouv.fr et remplissez votre questionnaire, à renvoyer avant le 1^{er} octobre 2013.